



mise a pied conservatoire avec durée

Par **BABALOU**, le **19/09/2011** à **17:43**

Bonjour,

suite a une faute grave, j ai reçu une mise a pied conservatoire de 3jours. Est-ce légal de mettre une durée a une mise a pied conservatoire?

Puis-je me faire licencier alors qu il n'y a sur la lettre que les faits reproché?

Merci

Par **P.M.**, le **19/09/2011** à **20:26**

Bonjour,

Ce n'est vraisemblablement pas une rupture conventionnelle mais disciplinaire mais de toute façon, elle serait illégalement prononcée si elle n'a pas été précédée d'un entretien préalable et illicite si elle ne figure pas au règlement intérieur avec sa durée maximale lequel est obligatoire dans les entreprises d'au moins 20 salariés...